

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 janvier 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 V. 515 Voeu relatif à la création d'une courette.

Le Conseil de Paris,

Vu la concertation organisée par la mairie d'arrondissement avec les riverains du projet 8/10 rue Armand Carre ;

Vu la délibération DU 88 présentée au Conseil de Paris ;

Sur proposition de Roger Madec et des élus du groupe socialiste et apparentés,

Emet le vœu que :

La Ville de Paris demande à la Sogeprom, lauréate de l'appel à projets, d'étudier la faisabilité de créer une courette en continuité de la courette existante sur le pignon du 12 rue Armand Carrel.